

MANIFESTE

Lutter ensemble pour une SÉCURITÉ SOCIALE FORTE

N'oublions jamais que la sécurité sociale est née des mouvements ouvriers. Elle vise une juste répartition des richesses et le respect de chacun-e. Elle demeure la pierre angulaire de notre société "solidaire".

Le Pacte Social de 1944 a été conquis par les luttes des travailleuses et travailleurs et fonde notre système de sécurité sociale. Après la guerre, les employeurs ont réalisé qu'ils avaient eux aussi intérêt à plus d'égalité sociale et de paix.

Grâce à la sécurité sociale, l'économie est au service des individus. La solidarité collective assure que la logique du marché n'est pas la seule garante de la sécurité d'existence. Hier comme aujourd'hui, la sécurité sociale entend procurer cette sécurité d'existence à l'ensemble des membres de notre société, en se donnant pour objectifs :

- de garantir des moyens de subsistance pour tous (dimension d'assurance)
- d'assurer le maintien du niveau de vie acquis (dimension de progrès social)
- de redistribuer les revenus au sein du groupe des salariés (dimension de solidarité)
- et plus récemment, la Sécurité sociale a également démontré son utilité dans des projets de transition écologique.

Sous la pression du néolibéralisme, le démantèlement de notre sécurité sociale a commencé à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les néolibéraux sont parvenus à imposer la compétitivité comme unique objectif des politiques socio-économiques. Ce qui a conduit à des politiques de réformes structurelles et d'austérité qui ont sapé les fondements mêmes de la sécurité sociale. Cette tendance s'est encore renforcée après la chute du mur de Berlin. La globalisation a fait voler en éclat les normes internationales (notamment celles héritées des accords de Bretton Woods) qui garantissaient la possibilité même de systèmes nationaux forts de sécurité sociale. La devise est devenue : *"l'homme et l'État doivent être et seront au service de l'économie"*.

Tout d'abord, des moyens financiers dédiés à la sécurité sociale ont été déviés vers des objectifs et des publics différents de ceux pour lesquels elle a été instaurée. Puis, elle a été utilisée comme variable d'ajustement budgétaire. Réduction des prestations, réduction des soins de santé, augmentation des cotisations, augmentation des « tickets modérateurs », réduction des cotisations patronales, suppression des limites salariales pour le calcul des cotisations, non-application ou application très partielle des accords sur les financements alternatifs, réduction ultérieure des financements alternatifs, extinction des régimes de prépension, réduction des allocations familiales, réduction du crédit-temps, réduction des assimilations pour la retraite, politiques d'activation des allocations et de chasse des chômeurs, réduction du rôle des partenaires sociaux et de leur autonomie dans la gestion de la sécurité sociale...

Après 30 ans de ce traitement, la Sécu était déjà bien fragilisée ! Le gouvernement Michel a encore lourdement aggravé les choses avec son « Tax Shift ». Une réduction des cotisations pour les employeurs de plus de 7 %. Chacun sait que les cotisations patronales de sécurité sociale sont directement payées par l'entreprise et constituent une partie du salaire du travailleur (qualifiée de « salaire socialisé »). Il est donc clair que, malgré le financement alternatif promis par le gouvernement, il s'agit d'un vol de salaire, qui mine encore davantage notre système de solidarité.

La sécurité sociale est le cœur de notre patrimoine historique : un chef d'œuvre qui ne doit pas être démoli. La sécurité sociale est notre bien collectif le plus précieux : c'est la richesse de tous ceux qui sont nés sans fortune. Elle doit être conservée et renforcée. La sécurité sociale doit continuer à être fondée sur le principe de l'assurance et de la solidarité. La privatisation systématique de certains risques et l'introduction d'une logique fondée sur l'état de besoin (plutôt que sur le principe de l'assurance de risques) étaient et restent inacceptables. Notre système de sécurité sociale était l'un des meilleurs au monde et servait d'exemple aux autres pays.

Après la douloureuse période Corona, où ce qu'il reste des fondations de notre sécurité sociale a une fois de plus fait ses preuves, il est grand temps d'arrêter la démolition et de commencer les travaux de rénovation nécessaires.

Les principes fondamentaux d'une sécurité sociale renforcée

1. La sécurité sociale doit garantir aux travailleurs (peu importe leur statut) des moyens d'existence et le maintien de leur niveau de vie. Ce n'est souvent pas le cas à l'heure actuelle. Nous voulons que la sécurité d'existence soit garantie à tous les travailleurs, chaque fois que cela est nécessaire. Notre modèle de sécurité sociale doit être distingué de l'assistance sociale. Ce dernier relève et doit continuer à relever de logiques et missions différentes. A savoir, assister les plus pauvres, au départ de prestations financées par l'impôt. Tandis que le caractère assurantiel de la sécurité sociale doit être conservé (les droits en sécurité sociale ne sont pas conditionnés au revenu, par exemple).
2. La sécurité sociale doit rester l'apanage des interlocuteurs sociaux. Ils doivent en piloter les politiques et budgets d'une manière qui leur permet d'atteindre ses objectifs historiques. Cette autonomie de gestion doit être totale et ne peut être réduite par des règles ou contraintes imposées aux interlocuteurs (telles que la responsabilisation des institutions de la sécurité sociale)

Les bénéfices d'une sécurité sociale renforcée

3. Les travailleurs doivent pouvoir mener une vie digne. À cette fin, toutes les prestations minimales doivent être portées à au moins 10 % au-dessus du seuil de pauvreté et le taux de remplacement de toutes les prestations (pensions, chômage, maladie, etc.) doit être suffisant pour garantir leur caractère social et assurantiel.
4. Les prestations doivent évoluer proportionnellement et automatiquement avec les salaires réels.
5. Il est nécessaire que le travail redevienne supportable. Un travail « vivable » entraîne une augmentation des recettes et une diminution des dépenses de sécurité sociale. En outre, les systèmes de fin de carrière doivent être adaptés aux besoins des travailleurs. Il est également nécessaire que le travail soit mieux réparti entre les individus. A titre d'exemple, la réduction collective du temps de travail soulage la sécurité sociale, tout en assurant davantage son financement.
6. Notre système de sécurité sociale doit rester un système de solidarité nationale. La scission de la sécurité sociale réduira son rayon d'action et ne pourra être compensée que par des

cotisations plus élevées ou des prestations plus faibles. Après tout, la solidarité ne s'arrête pas aux frontières régionales et fonctionne dans différentes directions. Au contraire de la division entre régions, il faut une politique volontariste d'harmonisation des niveaux et systèmes de protection sociale dans l'UE, et agir pour la généralisation de la protection sociale dans le monde (en écho aux Objectifs de Développement Durables de l'ONU).

7. Le régime obligatoire et public de la Sécurité sociale est plus efficace et plus équitable que les assurances privées. Les assureurs se réjouiraient s'ils pouvaient prendre une part encore plus importante de notre sécurité sociale qu'ils ne le font déjà aujourd'hui. Mais la privatisation se concentre sur un objectif de profit et rend les forts plus forts et les faibles structurellement plus faibles. Au contraire, toutes les ressources disponibles doivent être affectées en priorité au système public et obligatoire.
8. Une égalisation des droits et prestations entre les salariés et les autres groupes de la société (comme les indépendants) peut être une très bonne chose. A condition que chacun contribue au système de manière juste et équitable. Ce rapprochement doit s'effectuer en hissant tous les travailleurs au statut le plus avantageux sur le plan des droits et des prestations.
9. De plus en plus, l'emploi dans le cadre d'un contrat de travail « classique » s'érode. De ce fait, de moins en moins de travailleurs sont intégralement protégés par la Sécurité sociale. Toute forme de travail doit être fondée sur le versement de cotisations normales de sécurité sociale et sur l'égalité des droits en matière de sécurité sociale (par exemple, les emplois d'étudiants, les emplois flexibles, les plateformes numériques, les sportifs, les scientifiques, les artistes, etc.).
10. La cotisation « patronale » de sécurité sociale est une partie du salaire du travailleur (ou, en d'autres termes, du salaire socialisé), qui est payée directement par l'entreprise. Peut-être serait-il plus approprié, dans un souci de clarté, de calculer la totalité des cotisations de sécurité sociale sur la part « travailleur » des salaires. De cette manière, la solidarité entre les salariés serait en tout cas mieux exprimée. En tout état de cause, ces cotisations ne peuvent jamais être modifiées sans l'accord des organisations syndicales.
11. La sécurité sociale doit davantage tenir compte des évolutions de nos sociétés. Elle doit notamment intégrer les évolutions politiques et sociologiques qui rendent anachroniques le bénéfice et le calcul de droits sur base du statut familial. Les droits à la sécurité sociale doivent être obtenus et calculés sur base individuelle, indépendamment de toute référence au statut familial. La suppression du statut de « cohabitant » est la première étape en ce sens.
12. La sécurité sociale peut aussi être un levier essentiel pour une juste transition écologique de notre économie. Pour passer d'un modèle de hausse infinie du pouvoir d'achat individuel et de satisfaction de tous les besoins par le marché, à un modèle où les biens communs et les fonctions collectives jouent un rôle essentiel, il faut beaucoup plus de sécurité sociale et de services publics
13. L'équilibre entre la dimension de solidarité et la dimension assurantielle demande que les plafonds dans certains régimes (par exemple les pensions) soient relevés.

Le financement d'une sécurité sociale renforcée

14. La sécurité sociale a besoin d'un financement structurellement garanti. La base fondamentale est et doit rester les cotisations qui font partie du salaire, la libre négociation des salaires, et l'augmentation substantielle des bas salaires. Ce sont les principales sources de financement de la Sécurité sociale. Il n'est pas acceptable que les régimes universels (par exemple, les frais

médicaux, dont le remboursement n'est pas réservé aux seuls travailleurs) soient financés uniquement par les cotisations ou les impôts des salariés. Chacun dans la société doit prendre sa part de manière juste et correcte. Cela peut notamment se faire par le biais d'une contribution sur les revenus mobiliers du capital, de contributions sur les revenus locatifs ainsi qu'une taxe sur les grandes fortunes. Actuellement, seuls les revenus du travail (le salaire) contribuent à la sécurité sociale. Lorsque la part de la richesse qui va aux salaires diminue, la sécurité sociale s'en voit déforcée. Il faut donc en priorité relever la part des richesses produites qui revient aux salaires (mettre fin à la loi de 1996, telle que révisée en 2017, et à l'austérité salariale). Pour le surplus, il est logique que les revenus du capital contribuent aussi à la sécurité sociale.

15. La contribution de l'État doit augmenter en proportion de l'évolution des besoins sociaux. C'est-à-dire à un rythme supérieur à l'inflation et tenant compte de certaines réalités (par exemple, le coût du vieillissement de la population, la liaison au bien-être, etc.). L'engagement des pouvoirs publics doit être structurellement inscrit dans la loi, sans être soumis à des conditions qui ne sont pas liées à la sécurité sociale (comme une certaine croissance économique). Bien entendu, ce cadre légal doit être respecté à la lettre.
16. Les financements alternatifs doivent être coulés dans la loi. Tandis que les politiques de réductions structurelles des cotisations sociales doivent cesser. Puisque ce sont, en réalité, des politiques de diminution des salaires. Mais aussi parce que ces baisses de cotisations ne sont jamais entièrement compensées. Ce qui réduit le budget de la sécurité sociale. Enfin, parce que la compensation de ces réductions repose sur l'impôt et la TVA. A ce titre, elles représentent donc un transfert du financement de la sécurité sociale depuis les employeurs vers les travailleurs. Ce sont ainsi des milliards d'euros de salaire perdus (et d'augmentation des profits des employeurs) dont les impacts sur la sécurité sociale sont compensés par les travailleurs. L'objectif premier est de revenir sur les réductions structurelles existantes des cotisations de sécurité sociale (ex. tax shift), et de ne plus en autoriser de nouvelles. Ce que nous n'arrivons pas à reprendre doit être compensé adéquatement par un financement alternatif, tel que prévu par la loi et basé sur des impôts payés par les détenteurs de capitaux (grandes fortunes, revenus financiers, bénéfices des entreprises, ...).
17. Les plans « cafétéria » doivent être interdits. Plus généralement, les formes d'avantages extra-salariaux caractérisés par une diminution ou une dispense de paiement des cotisations sociales doivent disparaître. L'une des premières priorités doit être de mettre fin à ces dévoiements et de convertir en salaires bruts ces prestations salariales alternatives sur lesquelles aucune cotisation de sécurité sociale n'est payée. Une évaluation et une correction des effets négatifs de ces pratiques sont nécessaires.
18. Il est également nécessaire de simplifier la sécurité sociale et la protection sociale en général. Ceci en consultation avec les interlocuteurs sociaux. Cette simplification doit résoudre le problème du non-recours aux droits qui frappe surtout les plus précaires (surtout dans les régimes d'assistance, mais aussi dans certains régimes de sécurité sociale)

Si vous avez confiance, vous n'avez pas besoin de voir tout l'escalier pour monter la première marche.
(Martin Luther King).